		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 12 Janvier 2022	<b>Séance du Jeudi 20 Janvier 2022</b>
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le vingt Janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>42</b>	
Présents : <b>30</b>	Pour :42	
Absents : <b>3</b>	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 0	
Rapporteur	Myriam GAIRAUD	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de la petite enfance et de la Jeunesse

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourzeze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson).

### **Petite enfance – Mise à jour tarifaire pour les enfants accueillis en urgence sur les deux crèches intercommunales de Canet et de Clermont l'Hérault pour l'année 2022**

Conformément au règlement de fonctionnement, la Communauté de communes propose un tarif d'urgence pour les enfants accueillis, qui fréquentent les deux crèches intercommunales de Canet et de Clermont l'Hérault.

Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire d'appliquer le tarif qui correspond à la participation financière moyenne des familles sur l'exercice précédent, soit 1,38 euros / heure pour 2022 contre 1,40 euros de l'heure pour 2022.

En conséquence, Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la modification tarifaire pour les enfants accueillis en urgence sur les deux crèches intercommunales de Canet et de Clermont l'Hérault pour 2022
- **D'ACTER** ce tarif à 1.38 euros/ heure pour 2022
- **D'AUTORISER** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

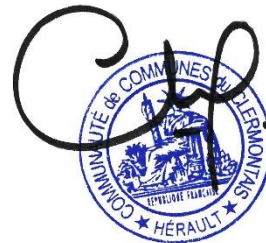
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la modification tarifaire pour les enfants accueillis en urgence sur les deux crèches intercommunales de Canet et de Clermont l'Hérault pour 2022
- **ACTE** ce tarif à 1.38 euros/ heure pour 2022
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.